



Vandœuvres, le 11 mai 2026

Lge 2026-2030 / CM 9

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 11 mai 2026 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Harley ANDEREGG, Carlos BACHMANN, Julien BEKER, Dorothée DE LOUSTAL, Léonard DE RHAM, Françoise FLEURY-RACINE, Sibilla HÜSLER ENZ, Sonia LEMBO, Véronique LEVEQUE, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO, Guillaume SCHLAEPFER, Paul STALDER, Galia TURRETTINI, Victor TURRETTINI

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, Maire
Mme Isabelle TERRIER, Conseillère administrative
M. Maximilien TURRETTINI, Conseiller administratif

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, Secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

* * *

Mme PICTET, Présidente, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h36.

1. Prestation de serment de Monsieur Julien BEKER

La Présidente annonce qu'il va être procédé à la prestation de serment d'un nouveau conseiller municipal, M. Julien BEKER. Elle prie l'assemblée de se lever.

L'assemblée se lève.

La Présidente demande à M. BEKER de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets » à l'issue de la lecture de la formule de prestation de serment, à laquelle elle procède.

« Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;

d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. BEKER répond : « Je le jure ».

La Présidente prend acte du serment de M. BEKER, qui est applaudi par l'assemblée. Elle annonce que les commissions qui lui seront attribuées seront traitées au point 7 de l'ordre du jour.

L'assemblée se rassied.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026 est approuvé à la majorité (16 voix pour et 2 abstentions).

4. Communications du Conseil administratif

Manifestations

Mme le Maire annonce que le Moment d'échanges avec la population aura lieu le 21 mai.

Sortie des aînés

Mme TERRIER indique que la prochaine sortie des aînés se tiendra quant à elle le mercredi 3 juin. Les conseillers municipaux recevront l'invitation à celle-ci, qui se déroulera à Gruyères. Ce sera l'occasion de visiter le Musée tibétain, de se promener dans les rues de la ville et d'y manger.

Maison Olivier

La procédure en vue de l'adjudication du mandat d'architecte est en cours. Les bureaux intéressés devaient participer à une visite obligatoire qui a eu lieu ce matin. Cette dernière a rencontré un grand succès puisque 13 bureaux s'y étaient inscrits, dont 12 étaient présents. C'est de bon augure pour la suite, car cela signifie que la Commune aura le choix.

Marathon

M. M. TURRETTINI remercie tous les élus et les bénévoles qui ont activement participé à rendre le passage des coureurs du marathon le week-end dernier aussi bref que possible. Cet événement a été un grand succès. La bonne humeur et le soutien des participants ont été très appréciés.

5. Communications du Bureau

La Présidente indique que le Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence a rendu un rapport faisant état de sa recommandation. Le secrétaire général a ainsi pu répondre à la demande formulée en suivant l'avis du Préposé.

6. Élection des membres du Bureau pour l'année à venir

Présidence

La Présidente indique que le prochain président du Conseil municipal devrait être M. E. PROVINI. Ce dernier confirme qu'il se présente.

La Présidente met aux voix cette candidature.

M. Éric PROVINI est élu à l'unanimité.

M. E. PROVINI remercie les conseillers municipaux de leur confiance.

Vice-présidence

La Présidente demande s'il y a des candidats au poste de vice-président.

Mme TURRETTINI propose M. DE RHAM à ce poste.

M. E. PROVINI signale que le VOV ne présente aucun candidat.



M. SCHLAEPFER se présente pour Vandœuvres Écologie.

La Présidente met aux voix ces deux candidatures. Celle de M. DE RHAM remporte 17 voix et celle de M. SCHLAEPFER 2 voix.

M. Léonard DE RHAM est élu à la majorité.

La Présidente prend acte de l'élection de M. DE RHAM au poste de vice-président.

M. DE RHAM remercie les conseillers municipaux.

Secrétariat

La Présidente demande s'il y a des candidats au poste de secrétaire.

Mme TURRETTINI indique n'avoir aucun candidat à présenter.

M. E. PROVINI ajoute qu'il en va de même pour le VOV.

M. SCHLAEPFER se présente pour Vandœuvres Écologie.

La Présidente prie l'assemblée de se prononcer sur cette candidature.

M. Guillaume SCHLAEPFER est élu à la majorité, par 4 voix pour et 14 abstentions.

La Présidente prend acte de l'élection de M. SCHLAEPFER au poste de secrétaire.

M. SCHLAEPFER remercie les conseillers municipaux.

7. Élection des membres des commissions

M. GENOUD remet aux conseillers municipaux la liste des différents changements proposés.

Mme DE LOUSTAL demande si cette dernière se trouve déjà sur CMNet.

M. GENOUD indique que ce n'est pas le cas. Il précise que, selon le règlement du Conseil municipal, ce dernier nomme les présidents et vice-présidents des commissions en début de législature mais, ensuite, si des modifications interviennent en cours de législature, elles sont décidées par les commissions concernées. Ce sera donc à chaque commission de désigner sa présidence et sa vice-présidence le cas échéant.

La Présidente donne lecture des changements proposés, qu'elle met aux voix.

Commission aménagement du territoire

M. STALDER remplace Mme LEMBO.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Commission bâtiments

M. BEKER entre dans cette commission.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Commission environnement et déchets

Mme LEMBO remplace Mme Sibilla HÜSLER ENZ.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Commission des finances

M. BEKER entre dans cette commission.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.



Commission gestion et communication

Mme Sibilla HÜSLER ENZ remplace M. STALDER.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

8. Communications des commissions

Commission humanitaire, sociale et naturalisations (CHSN)

Mme LEVEQUE donne lecture du compte rendu de la séance du 27 avril 2026.

La Commission, élargie aux autres conseillers municipaux, a reçu le Service des naturalisations afin de clarifier les étapes relatives au processus de naturalisation et le rôle attendu des communes en matière de préavis des dossiers.

Le processus complet de la naturalisation a été présenté : toute demande de naturalisation est déposée au niveau cantonal. Le Canton vérifie tout d'abord la recevabilité de la demande (10 ans de résidence en Suisse et un permis C). Si le demandeur remplit ces conditions, le Canton procède ensuite aux vérifications conformément à la loi sur la nationalité suisse (LN) dont le niveau de français, l'indépendance financière, l'absence de poursuites ou de prestations sociales et le paiement des impôts.

Quand le dossier est complet, un enquêteur chargé du dossier auditionne le candidat et effectue des vérifications approfondies sur sa situation financière, son intégration et ses attaches locales, ainsi que sa résidence à Genève. Si tout est en ordre, le Canton préavise positivement la demande et transfère le dossier à la commune de résidence. Celle-ci est tenue de fournir un préavis dans les trois mois, conformément aux critères de la LN. Le dossier est ensuite adressé au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour les vérifications finales. Le Conseil d'État valide la naturalisation. La prestation de serment, obligatoire, clôt le processus lors d'une cérémonie officielle. L'entier de la procédure dure environ 20 mois.

En conclusion, il ressort de l'audition les points suivants : le processus de naturalisation est devenu purement administratif et juridique, et non plus politique ; les décisions sont encadrées par les principes constitutionnels, le droit fédéral et la jurisprudence ; les communes ne doivent pas refaire l'enquête, leur rôle consistant en un contrôle complémentaire qui permettrait de détecter une erreur éventuelle (par exemple un faux domicile ou une incohérence dans le dossier) ; les communes genevoises gardent donc un rôle formel et administratif, mais avec peu de pouvoir décisionnel, alors qu'historiquement elles décidaient largement des naturalisations. Les élus le regrettent et notent l'importance du contact humain, de la connaissance locale, de l'intégration vécue, raison pour laquelle certaines communes continuent les visites à domicile avec les candidats afin de créer un lien ou de détecter un problème éventuel, même si cela n'est pas obligatoire. Enfin, il apparaît que les communes ont l'obligation de donner un préavis, qu'il soit positif ou négatif. Tout préavis négatif doit cependant être justifié conformément aux critères de la LN. Le préavis ne doit en aucun cas se baser sur des jugements subjectifs ou discriminatoires.

La Commission a ensuite procédé à l'attribution de subventions. Elle a d'abord validé plusieurs aides humanitaires :

- Sol'En'Green (Congo) : CHF 3'500.- ;
- Casa Alianza Suisse (Honduras) : CHF 4'000.- ;
- IAMANEH Suisse (Mali) : CHF 3'000.-.

Ces trois projets sont liés à l'environnement, à la santé et à l'aide aux populations vulnérables.

Un projet social a été refusé, à savoir celui de « Chez Jeanne et Bianca » (Genève). En cause, un impact social jugé insuffisant et un dossier peu convaincant pour certains membres de la Commission.



Commission gestion et communication (CGC)

Mme RICCIO donne lecture du compte rendu de la séance du 28 avril 2026.

Après approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de la séance précédente, la Commission s'est penchée sur le règlement du Conseil municipal en présence du secrétaire général. Les commissaires ont examiné chaque proposition de modification et de mise à jour dudit règlement. Après y avoir apporté plusieurs ajustements supplémentaires, la Commission a préavisé positivement l'ensemble des modifications.

Le document modifié sera soumis au SAFCO. En l'absence de remarques de la part de ce service, le règlement sera présenté au Conseil municipal pour approbation dans les plus brefs délais. Dans le cas contraire, si de nouvelles modifications s'avèrent nécessaires, le règlement du Conseil municipal sera retravaillé au sein de la Commission gestion et communication.

La séance a ensuite été consacrée au journal communal. *La Coquille* n° 65, publiée en avril de cette année, a reçu un accueil très favorable de la part des membres de la Commission. Des ajustements mineurs sont prévus pour la prochaine édition, ainsi que l'ajout de nouvelles rubriques.

Ensuite, la Commission s'est concentrée sur les propositions et la répartition des articles pour *La Coquille* n° 66. La préparation de cette édition se poursuivra lors de la prochaine séance prévue le 19 mai.

Commission sécurité et mobilité (CSM)

M. E. PROVINI donne lecture du compte rendu de la séance du 30 avril 2026.

L'audition de la personne représentant les pétitionnaires, prévue en début de séance, n'a pas pu se tenir, la personne en question ne s'étant pas présentée. Le conseiller administratif et le président ont par conséquent proposé de modifier l'ordre du jour afin de traiter ce point après l'approbation du procès-verbal de la précédente commission, proposition qui a été acceptée à l'unanimité.

La Commission a réexaminé la pétition intitulée « Pour une gestion sérieuse et durable de la circulation », tout en regrettant à nouveau l'absence de son représentant. Le conseiller administratif a informé la Commission du souhait de la Commune de mandater une société afin d'étudier, de cartographier et de proposer un schéma de circulation complet des chemins de Vandœuvres. Cette étude fera l'objet d'une délibération lors du Conseil municipal du 11 mai. La Commission a préavisé favorablement cette étude.

De ce fait et pour faire suite aux informations fournies et aux questions-réponses qui ont suivi, le président a proposé le classement de la pétition, proposition acceptée à l'unanimité par la Commission.

Le conseiller administratif a ensuite présenté le rapport de l'étude sur l'éclairage public. Cette présentation a suscité un réel intérêt et a permis des échanges très constructifs. Ce point reviendra prochainement en commission et sera probablement élargi à une plus grande échelle dans le cadre d'un futur appel d'offres.

La Commission a pris acte des travaux à la route de Pressy ainsi que des travaux SIG dans le bas de la route de Meinier. Ces travaux ont été annoncés au dernier moment, ce qui a agacé à la fois la Commission et le conseiller administratif.

Concernant la sécurité, le conseiller administratif a fait part de l'avis de droit qui confirme la vision de la Commune concernant la vidéosurveillance à l'intérieur de son périmètre. En conséquence, la Commune va poursuivre son appel d'offres en excluant la lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI), notamment en raison de litiges constatés dans d'autres cantons.

Tous les points ayant été traités, le président a clos la séance et remercié les commissaires de leur présence.

Commission bâtiments (CB)

Mme HÜSLER ENZ donne lecture du compte rendu de la séance du 4 mai 2026.



Après avoir approuvé l'ordre du jour et le procès-verbal de la séance du 26 janvier, la Commission a fait un point de situation sur un certain nombre de bâtiments.

Le responsable technique a présenté les plans d'agencement de la boulangerie. L'accès PMR a été modifié par rapport au projet initial. Il reste sur le côté et esthétique, mais la nouvelle variante serait moins chère que celle d'abord choisie. Les travaux commenceront dès l'obtention de l'autorisation de construire. Son instruction est en cours auprès du Département.

Pour ce qui est de la maison Olivier, l'autorisation de construire, qui concerne également la menuiserie, est devenue définitive. Un comité d'évaluation a été constitué pour évaluer les appels d'offres pour le choix d'un architecte. Plusieurs bureaux ont déjà déposé des offres et une visite obligatoire des locaux a été annoncée pour ceux qui sont intéressés. Ladite visite a d'ailleurs eu lieu ce matin.

Le chantier de l'immeuble de la route de Vandœuvres 77 se déroule comme prévu. Les trois appartements situés au dernier étage seront mis en location vraisemblablement pour le mois de juillet. Des annonces apparaîtront d'abord sur les réseaux sociaux de la Commune. Celle-ci attend encore des précisions sur les questions posées lors de la visite de chantier, les réponses obtenues n'étant pas totalement exhaustives.

La Commune a entrepris un audit portant sur la sécurité des bâtiments lui appartenant, en commençant par ceux qui sont ouverts au public et tout d'abord par l'Auberge. Quelques travaux de remise aux normes s'avèrent nécessaires, mais ils n'exigent pas la fermeture de l'établissement. En revanche, le sous-sol est pour l'instant fermé au public.

Au titre des divers, la présidente a proposé un changement d'horaire et la Commission se réunira désormais à 19h00, le nouvel horaire ayant été accepté par les commissaires.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.

Commission culture, jeunesse, sport et manifestations (CCJSM)

Mme TURRETTINI donne lecture du compte rendu de la séance du 5 mai 2026.

La séance a débuté par l'audition des représentants de la Fondation Hardt venus présenter leur nouveau projet d'ateliers pédagogiques sur l'Antiquité, destinés aux enfants des écoles primaires.

Les commissaires ont ensuite procédé à l'attribution de subventions culturelles, dont la liste sera jointe au procès-verbal du Conseil municipal.

Le point suivant à l'ordre du jour concernait le spectacle dans le parc pour l'été 2027. La Commission a passé en revue les différents dossiers reçus et en a discuté.

Enfin, les membres de la Commission ont arrêté le choix des films pour les quatre soirées de cinéma en plein air qui auront lieu les 28, 29, 30 et 31 juillet.

La prochaine séance aura lieu le 9 juin.

Commission des finances (CF)

Mme DE LOUSTAL donne lecture du compte rendu de la séance du 6 mai 2026.

La Commission des finances s'est réunie le 6 mai en présence de Mme le Maire, Laurence Miserez, de Mme Isabelle Terrier, conseillère administrative, ainsi que de MM. Christophe Genoud, secrétaire général, et Daniel Godel, responsable financier de la Commune.

Après l'approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal du 1er avril 2026, les commissaires se sont concentrés sur la délibération DM 05-2026 relative à l'approbation des comptes 2025 dans leur intégralité, ainsi qu'aux crédits budgétaires supplémentaires. Comme l'indique l'exposé des motifs, les comptes 2025 présentent un excellent résultat, avec un excédent de revenus de 3'372'812 francs (correspondant à des



charges s'élevant à 27'726'902 francs et à des revenus de 31'099'715 francs). À titre de comparaison, le budget prévoyait un excédent de revenus de 66'000 francs (pour un montant de 14'967'050 francs aux charges et de 15'333'050 francs aux revenus).

Les écarts entre le budget et les comptes 2025 s'expliquent essentiellement par :

- L'augmentation des revenus fiscaux qui est principalement due à l'augmentation des impôts sur le revenu des personnes physiques, d'un montant de 14'479'457 francs, majoritairement liée à l'arrivée d'un très important contribuable ; ainsi qu'à l'augmentation nette des autres revenus pour l'année fiscale 2025 et les années précédentes d'un montant de 1'222'679 francs.
- Une augmentation des charges provenant principalement des éléments suivants :
 - 1) Des amortissements extraordinaires de 2'474'999 francs effectués en décembre 2025 (DM 14-2025 et DM 15-2025), comme la loi le permet. Ceux-ci s'inscrivent dans la politique financière prudente de l'Exécutif, soutenue par le Conseil municipal, visant à réduire les charges d'amortissement futures en prévision des investissements importants à venir.
 - 2) Une provision extraordinaire, validée par le SAFCO, relative à la péréquation financière intercommunale de 8'000'000 francs, celle-ci portant ses effets deux ans après.
 - 3) L'augmentation des postes relatifs à la dépréciation sur estimations fiscales, au risque sur variations fiscales estimées, aux frais de perception des centimes additionnels, pour un montant de 2'920'316 francs, liés au changement de situation fiscale de la Commune.

Mme DE LOUSTAL remercie à ce propos MM. Christophe Genoud et Daniel Godel pour leur travail, leur collaboration, ainsi que les explications et documents fournis dans le cadre de l'établissement des comptes annuels et des questions qui leur ont été posées.

À l'issue des discussions, la Commission a donné à l'unanimité (8 voix) un préavis favorable à l'intention du Conseil municipal concernant la DM 05-2026.

La Commission a ensuite traité la DM 06-2026 relative à la demande d'un crédit supplémentaire de fonctionnement 2026 pour la fonction comptable 02 (services généraux) et la nature 30 (charges de personnel) pour la création d'un poste supplémentaire au sein du secrétariat général de la Commune pour un montant de 10'000 francs. Cette demande vise à permettre la passation de travail effectué durant un remplacement de congé maternité entre les deux collaboratrices concernées et à ouvrir un nouveau poste au sein du secrétariat général en vue d'une réorganisation envisagée de celui-ci, qui s'avérera nécessaire après le départ à la retraite anticipée, prévu à l'automne, d'une collaboratrice cumulant actuellement des fonctions diverses.

À l'issue des discussions, la Commission a donné à l'unanimité (8 voix) un préavis favorable à l'intention du Conseil municipal concernant la DM 06-2026.

Enfin, l'un des conseillers municipaux représentant la Commune de Vandœuvres dans le conseil intercommunal du Groupement des sapeurs-pompiers de Choulex-Vandœuvres a effectué un point d'information sur les comptes 2025 dudit groupement. Préavisés favorablement par les représentants du conseil intercommunal, les comptes 2025 du Groupement des sapeurs-pompiers seront soumis au Conseil pour approbation au point 12 de l'ordre du jour. La Commission des finances invite les conseillers municipaux à les accepter.

Commission aménagement du territoire (CAT)

M. DE RHAM donne lecture du compte rendu de la séance du 31 mars 2026.

La séance a débuté par l'approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de la séance du 10 février 2026. Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité après quelques corrections rédactionnelles mineures.



Le premier point de l'ordre du jour concernait la poursuite des réflexions relatives à l'aménagement du parc de la Mairie. Mme le Maire a informé la Commission qu'un bureau spécialisé avait été mandaté afin d'étudier de manière globale les problématiques d'écoulement et d'accumulation des eaux dans le secteur du parc. Cette étude doit permettre d'identifier l'origine de l'écoulement et d'évaluer les mesures les plus adaptées à mettre en œuvre. Il a notamment été indiqué qu'une approche globale était privilégiée, afin de rechercher des solutions pérennes intégrant les questions de ruissellement, d'infiltration et de gestion des eaux à l'échelle du secteur concerné.

La discussion s'est ensuite poursuivie sur l'avenir du terrain de football. Plusieurs variantes ont été évoquées, notamment une remise en état du terrain naturel avec amélioration du drainage, un terrain synthétique ainsi que diverses variantes d'aménagements complémentaires. Les avantages et inconvénients des différentes solutions ont été discutés sous l'angle des coûts, de l'entretien, de la durabilité, des contraintes techniques et des usages possibles tout au long de l'année.

À l'issue des échanges, un vote indicatif a été effectué concernant l'orientation à donner au projet. La Commission s'est prononcée à raison de 6 voix en faveur d'un terrain synthétique et d'une voix en faveur du maintien d'un terrain naturel. Plusieurs membres ont relevé l'intérêt d'un usage possible toute l'année. Mme le Maire a indiqué que des offres complémentaires et des variantes plus détaillées seraient demandées afin de permettre la poursuite des discussions lors d'une prochaine séance.

La Commission a également abordé plusieurs réflexions complémentaires relatives au parc, dont l'éventuelle implantation d'équipements de fitness extérieurs et l'aménagement général des espaces et du mobilier urbain.

Le point suivant concernait la possibilité d'aménager un parc à chiens. Plusieurs emplacements potentiels ont été évoqués tant au sein du parc de la Mairie que sur d'autres parcelles communales. Les discussions ont porté notamment sur les questions d'intégration paysagère, de sécurité, de coexistence des usages, ainsi que sur l'opportunité d'une consultation des riverains. Il a été convenu de poursuivre les réflexions et d'organiser prochainement une visite afin de mieux évaluer les différentes possibilités d'aménagement.

Un point de situation a ensuite été présenté sur un recours qui est en cours et sur plusieurs problématiques liées aux préavis communaux et à l'application du Plan directeur communal.

Enfin, dans les divers, une brève discussion a porté sur les plantations aux abords de l'école et sur des questions de biodiversité. L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.

Commission environnement et déchets (CED)

M. PRADERVAND donne lecture du compte rendu de la séance du 5 mars 2026.

La séance a débuté à 19h30 en présence de tous les commissaires. L'ordre du jour a été accepté à l'unanimité, ainsi que le procès-verbal de la séance du 29 janvier.

Les commissaires ont ensuite attribué les subventions suivantes : CHF 500.- à Légumes en ville ; CHF 1'000.- au Refuge de Darwin ; CHF 200.- à l'Association de Sauvegarde du Léman. Le dossier de l'Aide suisse à la montagne sera réétudié à la prochaine séance.

Un point sur la gestion des déchets a été effectué par le conseiller administratif, qui a présenté un bilan des tonnages de déchets par fraction collectée. Une légère diminution des ordures est observée malgré l'augmentation de la population. Une augmentation des matières recyclables en porte-à-porte est constatée alors que, aux écopoints, on note une légère baisse des quantités de matières recyclables.

La séance s'est terminée par les divers et a été levée à 20h40.



9. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Groupeement des sapeurs-pompiers volontaires de Choulex-Vandœuvres

M. M. TURRETTINI indique que la séance du conseil intercommunal a démarré avec la présentation de Mme Simona MARTINELLI, qui remplace dans le Groupeement Mme Carole MATHEY, du Conseil municipal de Choulex, cette dernière ayant démissionné il y a un mois et demi environ.

Le point suivant a traité principalement des comptes 2025, qui présentent un excédent de CHF 7'03,23. Pour rappel, le point 12 de l'ordre du jour y sera consacré. Le Groupeement, après avoir voté les comptes, a décidé que l'excédent serait reversé sur sa fortune, afin de ne pas imputer ce montant au budget de l'année en cours, celui-ci ayant été élaboré de façon très équilibrée. Cela évite de prendre le risque d'être en déficit pour l'année suivante.

Le troisième point à l'ordre du jour était consacré à une excellente idée du commandant de la compagnie, qui a proposé d'organiser une journée sécurité, laquelle serait ouverte aux habitants des deux communes. En effet, un certain nombre de demandes ont été formulées par des communiens à la suite du terrible drame de Crans-Montana, ces derniers souhaitant savoir si les communes pouvaient organiser un stage pour apprendre, notamment, à utiliser un extincteur.

Le commandant a proposé d'élargir cette proposition à une journée sécurité au sens large, qui réunira divers intervenants (polices municipale et cantonale, ambulanciers, etc.), de manière à offrir à la population un certain nombre d'explications, notamment sur la façon de gérer les différents types de feu, et la possibilité de tester des dispositifs comme les extincteurs.

Cette journée aura lieu le 22 août 2026 de 10h à 16h. Ce sera un moment convivial, avec de la petite restauration prévue sur place. Des informations complémentaires seront transmises en temps utile. À noter que le tournoi de pétanque a lieu le même jour, mais qu'il ne devrait pas y avoir de chevauchement entre les deux événements puisque les boulistes se retrouveront l'après-midi.

Communes-école

La Présidente indique que le comité s'est réuni le 29 avril. Le procès-verbal de la séance du 26 novembre a été approuvé. Le bilan du premier semestre a ensuite été dressé : 114 cours et ateliers ouverts sont recensés, pour 1'039 inscriptions. Les recettes annuelles provisoires se montent à CHF 370'767.-. Les journées portes ouvertes auront lieu du 18 au 21 mai, sans inscription.

Dans les divers, la Présidente a proposé une augmentation des taux d'activité de 30 %, répartis comme suit : 10 % pour chacune des administratrices des cours et ateliers et 10 % pour la comptable, qui passerait à 100 %. Cela représente un coût de CHF 20'000.- par an. L'association affiche un résultat positif à hauteur de ce même montant, ce qui permet de subventionner cette augmentation. Le comité a voté en faveur de celle-ci à l'unanimité.

La séance a été levée à 19h20.

10. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

11. DM 05-2026 relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025

La Présidente rappelle que le rapport sur cette délibération vient d'être présenté par la présidente de la Commission des finances. En l'absence de questions, elle invite l'assemblée à voter.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 05-2026.



12. R 01-2026 relative à l'approbation des comptes annuels 2025 du Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires de Choulex-Vandœuvres (GISPVCV)

La Présidente rappelle que M. M. TURRETTINI vient d'évoquer le sujet. Elle cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la résolution R 01-2026.

R 01-2026 relative à l'approbation des comptes annuels 2025 du Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires de Choulex-Vandœuvres (GISPVCV)

Vu le compte de pertes et profits et le bilan du Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires de Choulex-Vandœuvres,

vu le rapport de l'organe de révision SFER Société fiduciaire et de révision SA, Genève, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2025 du 10 avril 2026,

vu l'approbation des comptes 2025 par le Conseil intercommunal du GISPVCV du 28 avril 2026,

vu l'information donnée au sujet des comptes 2025 du Groupement à la Commission finances du 6 mai 2026,

vu l'article 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

D'approuver les comptes 2025 du Groupement des Sapeurs-pompiers volontaires de Choulex-Vandœuvres présentant un total des charges à hauteur de 281'345,77 F et un total des recettes de 288'539 F, faisant ainsi apparaître un excédent de revenus du compte de résultats de 7'193,23 F.

La Présidente met aux voix l'entrée en matière sur la résolution R 01-2026.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la résolution R 01-2026.

La Présidente met aux voix le vote sur le siège.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte de voter sur le siège.

La Présidente met aux voix la résolution R 01-2026.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte la résolution R 01-2026.

13. DM 06-2026 relative à la demande d'un crédit supplémentaire de fonctionnement 2026 pour la fonction comptable 02 (services généraux) et la nature 30 (charges de personnel) pour la création d'un poste supplémentaire au sein du secrétariat général de la commune pour un montant de CHF 10'000

La Présidente rappelle que le rapport vient d'être présenté par la présidente de la Commission des finances. En l'absence de question, elle met aux voix la délibération DM 06-2026.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 06-2026.



14. Pétition « Pour une gestion sérieuse et durable de la circulation » – rapport de la Commission sécurité et mobilité

M. E. PROVINI donne lecture de son rapport.

Comme mentionné lors du compte rendu de la Commission sécurité et mobilité du 30 avril 2026, la Commission a regretté l'absence du représentant de la pétition susmentionnée lors de son audition, prévue en début de séance. La Commission a néanmoins pris le temps d'étudier les points soulevés et a relevé que la majorité des demandes étaient déjà en place ou feront partie de l'étude sur la circulation communale.

La Commission a par conséquent décidé à l'unanimité de classer la pétition « Pour une gestion sérieuse et durable de la circulation » et recommande au Conseil municipal de voter oui à son classement.

La Présidente met aux voix le classement de la pétition.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le classement de la pétition.

15. DM 08-2026 relative à la demande d'un crédit complémentaire de fonctionnement 2026 pour la fonction comptable 6150 « Routes communales » et la nature 31320 « Honoraires de conseillers externes » pour l'élaboration d'un schéma de circulation et de modération du trafic sur les chemins communaux de CHF 50'000

M. M. TURRETTINI explique que le but de ce crédit est d'analyser avec sérieux tout ce qui touche à la mobilité à Vandœuvres.

Les objectifs principaux sont les suivants : établir un diagnostic du fonctionnement du réseau routier communal au sens large (signalisation routière, y compris marquages au sol, panneaux, etc., et respect des normes qui évoluent rapidement) ; vérifier la cohérence du réseau (par exemple, certains chemins ne sont pas au bénéfice des mêmes limitations de vitesse) ; étudier l'impact de la densification sur le réseau communal, que ce soit les flux à l'intérieur de la commune ou venant de l'extérieur, ce qui inclut le trafic de transit aux heures de pointe le matin et en fin de journée.

Tous ces éléments seront analysés grâce à des données de comptages, de manière à disposer d'un maximum d'informations permettant de proposer des mesures. Cela pourrait être par exemple le renforcement de certaines zones 30, l'ajout ou la suppression de limitations de vitesse sur certains chemins, la mise en sens unique de petits chemins pour limiter le trafic de transit dans un quartier donné, etc.

Une fois l'étude terminée, l'Exécutif pourra analyser les propositions les plus efficaces et établir un budget. L'entreprise qui effectuera l'analyse aidera également le Conseil administratif à établir un plan d'action assorti d'un planning. Les résultats et les mesures envisagées seront présentés à la Commission et au Conseil municipal.

C'est un souhait de longue date de l'Exécutif d'effectuer une étude de ce genre. Il semblait opportun d'attendre, pour ce faire, qu'un certain nombre de gros chantiers soient terminés, afin d'obtenir un comptage qui soit le plus juste possible pour les années à venir.

Le Conseil administratif propose au Conseil municipal, vu les discussions qui ont eu lieu en Commission sécurité et l'avis consultatif donné par celle-ci, de voter sur le siège. Il faut relever à cet égard une contrainte de temps, dans le sens où il faudrait que les comptages puissent être effectués avant l'été, et pas en plein mois de juillet quand il n'y a personne. Un vote sur le siège permettrait de passer à cette première phase avant l'été, et les mois de juillet et août seraient ensuite consacrés à l'analyse des données collectées. L'Exécutif pourrait ainsi venir à la rentrée avec des propositions de mesures.



La Présidente cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération DM 08-2026.

DM 08-2026 relative à la demande d'un crédit complémentaire de fonctionnement 2026 pour la fonction comptable 6150 « Routes communales » et la nature 31320 « Honoraires de conseillers externes » pour l'élaboration d'un schéma de circulation et de modération du trafic sur les chemins communaux de CHF 50'000

Vu l'exposé des motifs,

vu le préavis favorable de la Commission mobilité et sécurité,

vu le préavis favorable de la Commission des finances

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

1. De voter un crédit complémentaire de 50'000 F pour les honoraires d'étude sur le ralentissement de la circulation pour la fonction comptable 6150 – routes communales et la nature 31320 – honoraires de conseillers externes.
2. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La Présidente met aux voix l'entrée en matière sur la délibération DM 08-2026.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 08-2026.

M. M. TURRETTINI fait remarquer que, si le vote sur le siège est approuvé, il faudra supprimer les lignes concernant les préavis des commissions dans la délibération, et les remplacer par « vu l'information donnée à la Commission mobilité et sécurité ».

M. GENOUD confirme que cette modification sera faite le cas échéant.

La Présidente met aux voix le vote sur le siège.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte de voter sur le siège.

La Présidente met aux voix la délibération DM 08-2026.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 08-2026.

16. DM 09-2026 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement au Tennis Club de la Seymaz, sis sur la commune de Chêne-Bourg, pour l'acquisition d'une bulle de couverture pour le tennis et la construction d'un terrain de padel d'un montant de CHF 450'000

Mme le Maire indique que cette question a été abordée en Commission culture, jeunesse, sport et manifestations, de sorte que ses membres reçoivent les informations utiles puisqu'ils traitent du sport. Le Conseil administratif propose que la délibération soit donc renvoyée à la Commission des finances pour que celle-ci étudie les détails financiers de cet objet.

La Présidente cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération DM 09-2026.

DM 09-2026 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement au Tennis Club de la Seymaz, sis sur la commune de Chêne-Bourg, pour l'acquisition d'une bulle de couverture pour le tennis et la construction d'un terrain de padel d'un montant de CHF 450'000

Vu l'exposé des motifs,

vu le préavis favorable de la commission culture, jeunesse, sport et manifestations du XX,

vu le préavis favorable de la commission des finances du XX,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

1. D'accepter le versement d'une subvention d'investissement de 450'000 F au Tennis club de la Seymaz pour l'acquisition d'une bulle de couverture pour le tennis et la construction d'un terrain de padel.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 450'000 F TTC destiné à cette subvention d'investissement.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de 450'000 F au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.
5. De financer ces travaux entièrement avec les fonds propres de la commune.

Mme LEVEQUE signale que la délibération mentionne un préavis favorable de la Commission chargée du sport, qui n'en a pas rendu.

M. GENOUD prend note que ce sera modifié.

Mme DE LOUSTAL demande s'il est possible d'envisager des auditions en commission.

Mme le Maire indique que c'est effectivement prévu.

Mme DE LOUSTAL demande s'il sera alors possible d'élargir ces auditions aux commissaires de la Commission culture, jeunesse, sport et manifestations, voire au Conseil municipal.

Mme le Maire indique que les séances élargies au Conseil municipal sont limitées à des cas bien particuliers. Une ouverture à la Commission jeunesse et sport peut en revanche être envisagée.

La Présidente met aux voix l'entrée en matière sur la délibération DM 09-2026.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 09-2026.

La Présidente soumet au vote le renvoi de la délibération DM 09-2026 à la Commission des finances.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renvoi de la délibération DM 09-2026 à la Commission des finances.

17. Propositions individuelles et questions

Néant.

18. Divers

Néant.



19. Dossiers de naturalisation – huis clos

A l'unanimité, le Conseil municipal préavise positivement le dossier de naturalisation n° 2025/1224.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.



Le Secrétaire du Conseil municipal
Guillaume SCHLAEPFER



La Présidente du Conseil municipal
Catherine PICTET

Annexe

1. Liste des subventions attribuées lors de la séance de la Commission culture, jeunesse, sport et manifestations du 5 mai 2026

- CHF 1'500.- à la Cie La Mouette ;
- CHF 1'000.- aux Férus de l'Histoire ;
- CHF 1'000.- au Cinéma Bio (parrainage d'un siège de cinéma) ;
- CHF 550.- à Genève Fabuleuse ;
- CHF 450.- à Geneva Firefighters Pipe Band ;
- CHF 500.- à Sey'maz Musique ;
- CHF 500.- à l'Ensemble Bernini ;
- CHF 500.- à l'Association Pachamama ;
- CHF 500.- à Scènes Vagabondes ;
- CHF 500.- à l'Association CoBalt.